

**BRETTEVILLE SUR ODON**  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT CINQ  
 Le 18 avril 2025 Le 28 avril 2025 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* *Etaient présents :*  
 Le 2 mai 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,  
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

*En exercice :* 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,  
 LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORTREUX, RICHEL,  
 SAINT-MARTIN, SIMON.

*Présents :* 22

*Votants :* 26

*Absents :*

Madame BARNAUD (*excusée pouvoir à S.HOCHET*)  
 Madame LOUBET (*excusée pouvoir à S.BOUFFARD*)  
 Monsieur BRUNEAU  
 Monsieur DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN*)  
 Monsieur MORAND (*excusé pouvoir à L.COLLET*)

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AVENANT N° 1 GESTION DU MULTI-ACCUEIL**

Maud VIDEAU, Maire adjoint en charge de la jeunesse informe que l'objet du présent avenant est de prolonger la durée du marché public de prestations de service de gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) « Galipette ».

Le marché public de prestations de service de gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) « Galipette » a pris effet à compter de sa notification le 17 juin 2021, pour une durée de 48 mois. Il arrive donc à son terme le 17 juin 2025. Ce marché de prestations s'inscrivait dans le cadre de la réception par la commune de son nouveau bâtiment dédié à l'accueil des jeunes enfants et le titulaire avait pour obligation d'assurer l'ouverture au public à compter du 16 août 2021.

Par ailleurs, le contrat d'accueil des jeunes enfants a pour terme normal l'année scolaire et l'accueil des enfants dans un établissement scolaire. Il est donc pertinent que le terme du marché public coïncide avec la fin de l'année scolaire et l'interruption liée à la fermeture annuelle de l'établissement.

.../...

Les parties se sont donc rencontrées afin de modifier le contrat et d'en prolonger la durée, jusqu'au 17 août 2025.

\*\*\*\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 gestion du multi-accueil (*ci-joint*).

✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le 2 mai 2025  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, 2 mai 2025

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN